

Elections 2020 au conseil d'administration de l'UFTMiP

Comité électoral consultatif

13 décembre 2019



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
Université fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées



Université
Fédérale
Toulouse
Midi-Pyrénées

ORDRE DU JOUR

1. Rappel du contexte de l'élection
2. Elaboration des listes électorales
3. Information sur le scrutin électronique
4. Rétroplanning
5. Information sur les élections à la présidence
6. Prochain CoEC

Elections 2020 de l'UFTMiP – 1. Rappel du contexte de l'élection



fin du mandat des membres élus du conseil d'administration : **10 avril 2020**



fin du mandat du président de l'UFTMiP : **30 juin 2020**



renouvellement des **44 membres élus au suffrage direct** par un corps électoral constitué des personnels et usagers de l'UFTMiP et des établissements membres, associés renforcés et partenaires

⇒ 4 secteurs (1: UT1 IEP – 2: UT2J – 3: UPS + CNRS – 4: INPT INSA ISAE

+ 8 autres associés renforcés + ONERA + Inserm IRD INRAE) + 1 pour l'UFTMiP



5 collèges dont 1 dédié aux usagers doctorants ⇒ les électeurs d'un établissement votent dans les collèges électoraux relevant d'un seul secteur électoral, à l'exception des représentants des usagers doctorants qui relèvent d'un collège non sectorisé.

Nul ne peut voter dans plusieurs collèges, ni plusieurs secteurs



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Université fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées

Elections 2020 de l'UFTMiP 1. Rappel du contexte



44 membres élus sur les 77 membres du CA, répartis sur 5 secteurs électoraux et 5 collèges

collèges	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4			Secteur services UFTMiP
	UT1C IEP	UT2J	UPS	INPT	INSA	ISAE	
				EI Purpan ENIT ENSFEA EN Meteo ENVT	ENSA INUC	ENAC Mines Albi ONERA	
			Personnels adm. CNRS	Personnels INRAE, Inserm, IRD			
Collège A	3	3	3	3			
Collège B	3	3	3	3			
Collège C	2	2	2	2			2
Collège Etudiants	2	2	2	2			
Collège Doctorants	2						

Elections 2020 de l'UFTMiP – 1. Rappel du contexte de l'élection

- ➔ Election par vote électronique ➔ le Conseil des membres du 27 septembre 2019 a validé le principe d'un vote électronique (cf. articles L719-1 et D719-3 du code de l'éducation) et le CA en a été informé les 4 octobre et 6 décembre 2019)
- ➔ scrutin calé sur la date d'UT1C, et se déroulant sur 3 jours : du mardi 31 mars au jeudi 2 avril 2020



Elections 2020 de l'UFTMiP – 2. Elaboration des listes électorales



Pour la constitution des listes électorales ⇨ cf art. D719-4 et 5 code éducation, art. 30 des statuts de l'UFTMiP et guide électoral du MESRI (note DGESIP B1-3 n°17-188) + arrêté électoral à venir

⇨ Composition des divers collèges électoraux



l'ensemble des électeurs d'un établissement vote dans les collèges électoraux relevant d'un seul secteur électoral, à l'exception des représentants des usagers doctorants qui sont élus par les étudiants régulièrement inscrits dans une école doctorale du site tous secteurs confondus.



Cas des personnels des organismes de recherche :

- personnels de la DR CNRS : secteur 3
- personnels ONERA INRAE Inserm IRD : secteur 4
- pour les UMR et UPR : les personnels votent dans le secteur répartis selon la décision du Conseil des membres



Elections 2020 de l'UFTMiP – 2. Elaboration des listes électorales



Modalités matérielles :

- ⇒ chaque établissement transmet le fichier des éléments demandés
- ⇒ les listes seront contrôlées pour repérer les anomalies et doublons
- ⇒ envoi de mails aux électeurs à différentes étapes pour les informer vote

*Exemple de 2018 sur ce qui sera affiché sur les listes électorales provisoires et définitives :
nom / prénom / secteur / collège / établissement de rattachement*



Modalités d'affichage des listes :

- ⇒ Affichage papier classique dans les locaux de l'établissement et selon ses modalités internes
- ⇒ Affichage *via* internet sur le portail de vote



Sélection en cours du prestataire du vote électronique



Elections 2020 de l'UFTMiP – 3. Information sur le scrutin électronique

 Election par vote électronique ⇨ Délibération de la CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment *via* Internet

 Vote par internet (modalités qui seront précisées ultérieurement)

 Obligations:

- déclaration auprès du délégué à la protection des données à caractère personnel de l'UFTMiP
- expertise indépendante du dispositif de vote
- mise à disposition des électeurs d'un ordinateur dans un lieu dédié aux opérations électorales (pas forcément dans chaque composantes mais sur des sites désignés par les établissements); les électeurs pourront voter n'importe où



Elections 2020 de l'UFTMiP – 3. Information sur le scrutin électronique

 **Justifications du point de vue RGPD:**
Base légale du traitement : code éducation article L 719-1 vote électronique possible
article D 719-1 le fait d'appartenir à un EPSCP : personnels et étudiants inscrits d'office ou à leur demande pour participer à la constitution des instances
article D 719-3 responsabilité du président d'organiser les élections

 **Données personnelles collectées**

1) données personnelles non sensibles : nom/prénom/date de naissance/mail/collège/établissement
2) Listes de candidature comprenant des noms et un logo politique: Le RGPD interdit de recueillir ou de recueillir des données qui révèlent une opinion politique, sauf, notamment, dans les cas suivants :

- si la personne concernée a donné son consentement exprès (démarche active, explicite et de préférence écrite, qui doit être libre, spécifique, et informée) => la signature de la déclaration de candidature répond à cette condition ;
- si les informations sont manifestement rendues publiques par la personne concernée (la démarche d'une campagne électorale répond à cette condition)_____

=> En tout état de cause ces données sont supprimées une fois l'élection achevée.



Elections 2020 de l'UFTMiP – 3. Information sur le scrutin électronique

Scénario de déroulé du vote sur la plateforme électronique

1^{ère} phase: initialisation du système de vote

préparer :

- *introduire les secteurs, collèges, liste électorales, liste candidatures, ...*
- *valider l'ensemble des informations (bureau)*
- *organiser le déploiement des PC mis à disposition dans les établissements*

sceller le système : lors d'une réunion du comité électoral

- *injecter une clé électronique qui permet de garantir l'intégrité du système (clé protégée par mot de passe connu uniquement par le président du bureau)*
- *générer des clés de chiffrement / déchiffrement qui permettront de crypter les votes (confiées à des assesseurs)*

2^{nde} phase : démarrage du scrutin

- *ouvrir l'accès aux électeurs : introduire les clés de chiffrement (en présence des assesseurs)*

3^{ème} phase : vote et suivi

- *voter : accès par internet à un espace personnel permettant de vérifier son inscription sur les listes, de récupérer son code d'accès personnel, de déposer son bulletin dans l'urne dématérialisée et de consulter les candidatures*
- *contrôler le déroulement : consulter la participation, ... (scrutateurs via une connexion sécurisée)*

4^{ème} phase : clôture du scrutin et dépouillement

- *fermer l'accès aux électeurs : automatique au jour et à l'heure prédéfinis*
- *déclencher le dépouillement : (en présence des assesseurs et des scrutateurs)*
 - *introduire les clés de déchiffrement*
 - *produire les décomptes de voix, listes d'émargement, répartition des sièges...*



Date des réunions du CoEC:

DATES	ETAPES
13 décembre 2019	Première réunion de concertation sur les modalités d'élaboration de la liste électorale provisoire et explications du processus
19 février 2020	Validation listes électorales provisoires de chaque secteur
17 mars 2020	Validation listes des candidats
27 mars 2020	Validation liste électorale définitive, proposition composition du Bureau de vote et activation scellement de l'urne électronique
2 avril 2020 - 17h30)	Dépouillement (au 41 allées Jules Guesde (Toulouse))

Calendriers détaillés

Calendrier électoral pour l'élection à la présidence de l'UFTMiP

AVRIL

MAI

JUIN

6/04/2020
Appel à candidatures

15/05/2020
Date limite dépôt
candidatures

03/06/2020
Audition des
candidats par le
Conseil des
membres +
personnalités
extérieures

19/06/2020
Election par le
CA du/de la
Président(e)

Prochain Comité Electoral Consultatif :

Mercredi 19 février 10h30 – 12h00 salle du conseil 41 AJG

OJ prévisionnel

- 1. Validation des listes électorales provisoires**
- 2. Présentation détaillée de la plateforme de vote**
- 3. Communication pour la campagne de vote**

Pour toute question : organisationelections2020@univ-toulouse.fr

*_*_*_*_*_*

